

**COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 7 NOVEMBRE 2018**

**COMPTE-RENDU**

L'an deux mille dix huit, le 7 novembre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 30 octobre 2018, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Véronique HERAUD, Dominique BAESJOU, Virginie CANARD et Annick DEVAUD-CHARLES ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Tony BERTHELOT, Jacques DURET, Philippe MARSAC, Alain CLEMENT, Thierry TURBE et Jean-Claude BROCHARD.

Etaient absents : Madame Emmanuelle CURRAN.

Secrétaire de séance : Madame Virginie CANARD.

Assistaient à la séance : Madame Catherine COPPIN, DGS.

**1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2018**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2018.

**2 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Monsieur le Maire explique que depuis la décision modificative n° 2 votée le 3 octobre dernier, il s'est avéré nécessaire de créer une opération d'ordre pour intégrer une créance SDEER relative à la reprise d'éclairage public toute de Saint Martin et à un complément rue des chardons bleus pour un montant total de 35 951,96 € et que l'évaluation des travaux réalisés en régie nécessite également un réajustement.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime adopte la décision modificative suivante :

Dépenses

Art 2128 (Chap 040) Travaux en régie rond-point Thomazeau	2 000 €
Art 21318 (Chap 040) Travaux en régie ateliers municipaux	- 2 000 €
Art 21534 – Réseau électriques	36 000 €

Recettes

Art 1678 – Créance SDEER	18 000 €
Art 13258 – Aide SDEER	18 000 €

### **3 - BUDGET ECOTAXE 2018 – DECISION MODIFICATIVE N° 2**

En introduction, Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement de l'arrière plage des Prises, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'ONF, devraient commencer en décembre afin d'être livrés avant la saison prochaine.

Il donne ensuite la parole à Monsieur BERTHELOT qui explique que, lors du vote du budget Ecotaxe, aucun amortissement n'avait été prévu et que les services de la Trésorerie, par mél du 11/10/2018, ont demandé que les travaux ONF réalisés en 2017 sur les secteurs de La Pergola, le Bois Henri IV et Le Boutillon pour un montant total de 8 860,00 € soient amortis sur 5 ans.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime adopte la décision modificative suivante :

#### Dépenses

Art 6811 – Dotations aux amortissements	1 780 €
-----------------------------------------	---------

#### Recettes

Art 2804182 – Bâtiments et installations	1 780 €
------------------------------------------	---------

#### **4 – BUDGET ANNEXE « CAMPING LE REMONDEAU » - DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Certains crédits du budget annexe « Camping Le Rémondeau » nécessitant un réajustement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative suivante :

##### Section de fonctionnement

Chapitres	Libellés	DM2 (€)
011	Charges à caractère général	23 700,00
65	Charges de gestion	25 000,00
040	Opérations d'ordre de section à section	1 070,00
023	Virement à l'investissement	1 330,00
	<u>Total dépenses</u>	<u>51 100,00</u>
013	Atténuations de charges	4 700,00
70	Produits et ventes du domaine	45 700,00
77	Produits exceptionnels	700,00
	<u>Total recettes</u>	<u>51 100,00</u>

##### Section d'investissement

Chapitres	Libellés	DM2 (€)
21	Immobilisations corporelles	2 400,00
	<u>Total dépenses</u>	<u>2 400,00</u>
021	Virement du fonctionnement	1 330,00
040	Opérations d'ordre de section à section	1 070,00
	<u>Total recettes</u>	<u>2 400,00</u>

Monsieur le Maire se félicite du dynamisme du chiffre d'affaires du camping municipal lié à la qualité de l'accueil et du travail des agents, la bonne santé économique et financière de cet équipement contribuant à la vie économique du village.

#### **5 - CAMPING « LE REMONDEAU » - TARIFS 2019**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT qui, comme chaque année, propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs du camping municipal pour l'année suivante.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil Municipal unanime fixe les tarifs 2019 du camping municipal « Le Rémondeau » comme suit.

## **TARIFS 2019**

### **taxe de séjour forfaitaire incluse**

**CAMPING municipal Le Remondeau**

#### **EMPLACEMENTS :**

	<b>SAISON</b> <b>(juillet et aout)</b>	<b>BASSE SAISON</b>  15mars au 1 juillet / 1 septembre au 7 novembre
	<b>2019</b>	<b>2019</b>
2 personnes + voiture + caravane <u>ou</u> tente <u>ou</u> camping-car	<b>25.50€ (25€)</b>	<b>18.00€ (17.60€)</b>
 <b>STOP ACCUEIL (FFCC)</b>  1 nuit 18h-10h en Camping-car/2 pers.  + Vidange + recharge d'eau		<b>12.10€</b>
Forfait semaine / mois 2 personnes + voiture + caravane <u>ou</u> tente <u>ou</u> camping-car		<b>110.00 € (semaine) (105.70€)</b> <b>400.00 € (mois) (393€)</b>
<b><i>SUPPLEMENT / / ZUSÄTZLICH / ADDITIONAL</i></b>		
Personne supplémentaire	<b>10€</b>	<b>6.20€</b>
 enfant 3 à 12 ans	<b>4.20€ (4.00€)</b>	<b>3.85€ (3.65€)</b>
 enfant 13 à 17 ans	<b>5.90€ (5.70€)</b>	<b>5.00€ (5.20€)</b>
 Branchement électrique 10 AMP	<b>4.70€</b>	<b>4.70€</b>
Tente/ caravane / véhicule supplémentaire	<b>5.00€</b>	<b>5.00€</b>

Bateau / remorque obligatoire sur emplacement spécifique	5.00€	5.00€
Visiteur	2.70€	2.70€
Animal	3€	2.80€
 Vidange et recharge d'eau	8.25€	8.25€
<b>GARAGE MORT</b> (occupation d'un emplacement sans pers./sans électricité, pendant la période d'ouverture du camping)	30.00€	7.20€

un code WIFI par emplacement inclus pour la durée du séjour

## MOBIL HOMES:

### TARIFS 2019 taxe de séjour forfaitaire incluse

	2019	2019	2019
	30/03 au 06/04 et 04/05 au 15/06 et 14/09 au 7/11	06/04 au 04/05 et 15/06 au 29/06 et 01/09 au 14/09	29/06 au 03/08

<b>La semaine</b> (1 Woche (7 nuits)/ 1 week)	<b>343€ (337€)</b> (1 à 2 personnes)	<b>470€ (460.50€)</b> (1 à 4 personnes)	<b>690€ (667€)</b> (1 à 4 personnes)
<b>3 nuitées</b> (3 Nächte / 3 nights)	<b>205.50€</b> (1 à 2 personnes)	<b>277€</b> (1 à 4 personnes)	
<b>Nuit supplémentaire</b> (Folgenacht / additional night)	<b>46.10€</b> (1 à 2 personnes)	<b>62.20€</b> (1 à 4 personnes)	<b>80€</b> (1 à 4 personnes)
<b>Personne supplémentaire / par nuit</b> (zusätzliche Person pro Nacht / additional person per night)	<b>7.55€</b>	<b>10.55€</b>	<b>10.55€</b>
<b>Supplément chien (max. 7 kg)/ nuit</b>	<b>6.50€</b>	<b>9.00€</b>	<b>9.00€</b>

### FORFAITS WEEKEND PONT :

**3 nuits 280€ / 4 nuits 320€ (4 pers)**

- 19/04 au 23/04 (Pâques)
- 30/05 au 02/06 (ascension)
- 07/06 au 11/06 (pentecôte)
- 27/04 au 01/05
- 04/05 au 08/05

**FRAIS DE RESERVATION : 15€ 13€**

- **Gratuité D'UN CODE WIFI pour la durée du séjour**
- **ARRHES 30% du séjour**
- **Caution inventaire 300€ Caution et tarif du nettoyage fin de séjour 80€ ( 70€)**
- **TARIF spécial 15 mars au 6 avril 199.00€ la semaine /35.00€ la nuit suppl. / 120€ forfait trois nuits (2 personnes inclus) 7.55€ pers. supplémentaire / nuit (2018 : 167. 70€ / 103.30€ / 46.10€)**
- **- 10% arrivants en bus ou vélo (sans voiture sur l'île)**

## TENTES CABANON :

Période de location : 31 mars au 13 octobre

## **TARIFS 2019 taxe de séjour forfaitaire incluse**

**CAMPING municipal Le Remondeau**

	<b><u>2019</u></b>	<b><u>2019</u></b>	<b><u>2019</u></b>	<b><u>2019</u></b>
	04/05 au 15/06	06/04 au 04/05 (Vacances de pacques)	06/07 au 20/07	20/07 au 24/08
	14/09 au 13/10	15/06 au 06/07	24/08 au 14/09	
<b>La semaine</b> (1 Woche/ 1 week) (Max. 4 personnes)	<b>317€</b> (310€)	<b>449.40€</b> (440.40€)	<b>535€</b> (525€)	<b>639.00€</b> (627.40€)

1 nuitée (min 2 nuits hors saison)	53€	80€		
Supplément chien (max. 7 kg)/ nuit	6.50€	6.50€	9.00€	9.00€

### FORFAITS WEEKEND PONT :

3 nuits 240€ / 4 nuits 260€ (4 pers)

- 19/04 au 23/04 (Pâques)
- 27/04 au 01/05
- 04/05 au 08/05
- 30/05 au 02/06 (ascension)
- 07/06 au 11/06 (pentecôte)

**FRAIS DE RESERVATION : 15€ 13€**

• **Gratuité D'UN CODE WIFI pour la durée du séjour**

- ARRHES 30% du séjour
- Caution inventaire 300€
- Caution nettoyage 50€
- - 10% arrivants en bus ou vélo (sans voiture sur l'île)

### TONNEAUX

**TARIFS 2019 taxe de séjour forfaitaire incluse**

3 personnes max.	2019	2019
------------------	------	------

	<p>15/03 au 29/06</p> <p>et</p> <p>07/09 au 07/11</p>	<p>29/06 au 7/09</p>
<p><b>La semaine</b> (1 Woche (7 nuits)/ 1 week)</p>		<p><b>535.00</b></p> <p>(525€)</p>
<p><b>1 nuit</b></p>	<p><b>50€</b> (40€)</p>	<p><b>85€</b> (75€)</p>
<p><b>Cuisine commune</b></p>	<p><b>8.50€</b> (8.00€)</p>	<p><b>Inclus</b></p>
<p><b>Location casier frigo cuisine (60l)</b></p>	<p><b>4.00€</b></p>	<p><b>inclus</b></p>

## FORFAITS WEEKEND PONT :

**3 nuits 180€ / 4 nuits 240€ (3pers)**

- 19/04 au 23/04 (Pâques)
- 30/05 au 02/06 (ascension)
- 07/06 au 11/06 (pentecôte)
- 27/04 au 01/05
- 04/05 au 08/05

**FRAIS DE RESERVATION : 15€** 13€

- **Gratuité D'UN CODE WIFI pour la durée du séjour**
- **ARRHES 30% du séjour**
- **Caution inventaire 300€    Caution et tarif du nettoyage fin de séjour 30€**
- **- 10% arrivants en bus ou vélo (sans voiture sur l'île)**

## **Supplément TARIF 2019**

### **taxe de séjour forfaitaire incluse**

## **CAMPING Le Remondeau**

(05/11/2019)

*Gratuité D'UN CODE WIFI pour la durée du séjour par*

### **Réductions /Tarif spéciaux**

- **Carte FFCC et FICC** (Fédération des Campeurs, Caravaniers et Camping caristes Français et International) : Basse Saison : Réduction de 10% du tarif forfait camping et location ;
- **Guide Routard** (présentation du guide de l'année en cour) : Basse et haute Saison : Réduction de 5% du tarif forfait camping et location ;
- **Cartes ADAC Campcard et Camping Key International** : Basse Saison : 19.10€ (forfait camping + branchement électrique et 1 chien inclus) / Haute Saison : -10% sur forfait **camping**
- Arrivée en **bus ou vélo (sans voiture sur l'île)** : -10% au tarif location

- **Spécial tarif VELO**, sur emplacement spécifique avec tables pique-nique et proche de la cuisine (empl. N°75 et N°76, jusqu'à 3 petits trois tentes par emplacement) :
  - personne adulte : 5€ ;
  - enfant 4€ (3-17 ans);
  - tente 5€ ;

- Forfait **une personne** (uniquement basse saison) : **13.00€** (12.55€)
- Tarif travailleur saisonnier (en priorité chez un employeur à la Couarde) : 9€ emplacement, branchement électrique inclus
- **- 20% au prix d'emplacement pour la période du 15/03 au 06/04/2018 et du 05/10 au 07/11/2018**

## Prestations divers:

- **Intervention du tracteur** pour désensablement sur emplacements interdits aux camping- cars : 20€
- **Utilisation des blocs sanitaire des personnes d'extérieur** : 2.50€
- **Lessive** : 0.50€ (la pastille)
- **T-shirt Le Remondeau** : 12€
- **Machine à laver** : 4.50€
- **Sèche linge** (30 min): 4.00€
- **Casier frigo** (Bloc sanitaires) : 3€

## Cautions:

- **Inventaire Mobil home / tente Cabanon / Tonneaux**: 300€
- **Nettoyage Mobil home** 80€ / tente Cabanon 50€ / Tonneau : 30€
- **Casier Frigo** : 30€
- **Utilisation cuisine** : 30€

A Madame CANARD qui demande la justification de l'augmentation des tarifs qui sont déjà supérieurs à d'autres campings du village, Monsieur BERTHELOT explique que, pour rester à un bon niveau de qualité de service donc pour assurer les charges de personnel liées à cette qualité. Monsieur le Maire ajoute qu'il est nécessaire d'assurer certains investissements tels que l'agrandissement de l'accueil et le remplacement éventuel des mobil-homes.

Il explique également que les incivilités constatées cet été sur tout le village, y compris dans l'enceinte du camping, vont amener une réflexion sur l'installation éventuelle de vidéosurveillance qui entraînera des frais supplémentaires.

A Monsieur CLEMENT qui s'interroge sur l'utilité du wifi alors que la 4G se développe, Madame CANARD explique que tout le monde n'a pas les moyens d'accéder à la 4G encore très chère, contrairement au wifi. Monsieur BERTHELOT conclut en évoquant l'extinction à terme de ce système avec la généralisation de la 4G, voire 5G.

## **6 - PARCELLE ZB 65 – BAUX A CONSTRUCTION**

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de sauniers et agriculteurs de mise à disposition des lots 1 et 2 issus de la division de la parcelle ZB 65 où se trouve le hangar agricole communal ont déjà fait l'objet de divers débats en séances de Conseil Municipal.

Il explique qu'après avoir pris l'attache d'un avocat dans le cadre d'un conseil, il s'avère que le bail à construction serait le type de convention le plus approprié aux demandes mais également à la protection du bien communal et en donne les principales caractéristiques.

- durée : 18 à 99 ans
- constitution d'un droit réel du preneur sur le bien
- possibilité d'hypothèque du bien par le preneur
- possibilité de cession et d'apport des droits à un tiers
- servitude au bénéfice du preneur
- charges, taxes et contributions à la charge du preneur

- entretien et réparations à la charge du preneur
- à la fin du bail, les constructions deviennent propriété du bailleur
- la construction par le preneur est une obligation
- l'affectation du bien est contractualisée entre preneur et bailleur

Monsieur le Maire précise que les détails des futurs baux seront travaillés avec l'aide de l'avocat et qu'il sera pris attache de la Chambre d'Agriculture pour déterminer le montant de loyer.

Sur la durée du bail, Monsieur DURET explique qu'il est judicieux qu'elle s'aligne sur la durée d'amortissement de l'investissement par le preneur, soit en général 30 ans.

Monsieur le Maire ajoute que le but recherché par la Collectivité est d'éviter toute possibilité de spéculation sur cette zone et qu'une commission se mettra en place pour déterminer les conditions devant figurer au bail (dont le délai de construction) avant validation par le Conseil Municipal sous 3 à 4 mois.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer les lots 1 et 2 de la parcelle ZB 65 à deux sauniers en bail à construction et de charger Monsieur le Maire de faire diligence pour aboutir à la signature des baux à intervenir, y compris faire élaborer les contrats par un avocat.

## **7 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS**

### **7.1 – COMMISSION PARITAIRE DES MARCHES DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018 ET TARIFS 2019**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TURBE qui rend compte des travaux de la Commission Paritaire des Marchés qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> octobre dernier.

#### **BILAN DE LA SAISON**

*B. TURBÉ indique que le bilan de la saison (de l'ouverture en avril à la fin septembre) sur les trois sites (centre village-Mail intérieur et Mail extérieur) est plutôt satisfaisant en terme de chiffres qui sont en très légère hausse. On note cependant qu'il est de plus en plus difficile de remplir le marché du centre, il perd de son attractivité et pour de multiples raisons. Du côté des commerçants, pour le centre village les chiffres sont en baisse assez nette (jusqu'à moins 20 % pour certains), au Mail par contre, ils sont en nette augmentation pour un grand nombre d'entre eux. Les commerçants semblent satisfaits et soulignent qu'une ambiance conviviale règne.*

*Ils sont satisfaits des amplitudes horaires (ouverture à 6h10 le matin par les Services Techniques et fermeture dernier délai à 14h30), de l'entreprise qui assure le ménage des parties communes ainsi que du contact avec les agents des Services Techniques.*

*Ils demandent qu'il en soit de même l'an prochain.*

*La collecte des emballages assurée par ARC ENVIRONNEMENT n'a pas causé de problème. Madame DELVAUD demande s'il serait possible de laisser le local poubelles (OM) fermé, son container a été plusieurs fois rempli. F. JAFFRES répond que ce serait très gênant car*

*certaines activités nécessitent plusieurs tours au local poubelles et le placier ne peut être présent à chaque demande.*

*Il est donc proposé de retirer la plaque de la porte indiquant « local poubelles » cela pourrait peut-être suffire, dans le cas contraire on pourrait étudier la pose d'une fermeture à code.*

### **PLANNING**

➤ marché du Mail

*fermeture le 4 novembre 2018,*

➤ marché du centre village

- *ouvert jusqu'aux vacances de Noël (2 jours par semaine les mercredi et samedi)*
- *pendant les vacances de Noël samedi 22 – dimanche 23 et lundi 24 décembre et du mercredi 26 décembre 2018 au samedi 5 janvier 2019 (sauf le 1<sup>er</sup> janvier 2019)*
- *Fermeture hivernale du 6 janvier au 15 février 2019 compris*

*B. TURBÉ indique que F. JAFFRES nous informe par courrier qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, il n'assurera plus le marché du centre pour des raisons de rentabilité, par contre, il continuera son activité au Mail sur toute la période.*

➤ Marché du Mail et marché du centre village

- *vacances de printemps*

*La commission propose d'ouvrir les marchés (du centre village et la grande halle du Mail) avant la date des vacances, à partir du 23 mars 2019 : (4 jours par semaine les mercredis, vendredi, samedi et dimanche) soit les samedi 23, dimanche 24, mercredi 27, vendredi 29, samedi 30 et dimanche 31 mars 2019. Les mercredi 3 et vendredi 5 avril. Pour cette période, la présence de tous ne sera pas obligatoire. Cette ouverture anticipée permettra à chacun de prendre ses marques.*

*Du 6 avril au 12 mai 2019 tous les jours*

*Du 13 mai au 28 juin 2019 (5 jours par semaine : mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche) + le lundi de Pentecôte*

*Du 29 juin au 15 septembre tous les jours*

*A partir du 6 avril présence obligatoire pour tous, les jours de marché et cela jusqu'au 15 septembre 2019.*

*Si un nombre suffisant de commerçants le souhaite, la halle d'été pourrait ouvrir le samedi 22, dimanche 23, mercredi 26, jeudi 27 et vendredi 28 juin 2019*

*Sinon ouverture de la halle d'été le 29 juin et fermeture le dimanche 1<sup>er</sup> septembre. Comme en 2018, l'activité pourra se poursuivre jusqu'au dimanche 8 septembre s'il reste un nombre suffisant de commerçants (à partir du 2 septembre leur présence ne sera plus obligatoire)*

*Pour la grande halle, du 16 au 30 septembre (5 jours par semaine : mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche).*

*A partir du 6 octobre (4 jours par semaine : mercredi, vendredi, samedi et dimanche) jusqu'aux vacances de la Toussaint*

*Vacances de Toussaint : tous les jours jusqu'au 3 novembre inclus puis fermeture de la grande halle.*

### **TARIFS 2019**

*La commission propose qu'il n'y ait pas d'augmentation du tarif pour 2019, certaines dépenses excessives ayant été évitées cette année (gestion des ordures ménagères, heures supplémentaires du placier...).*

### **PIQUE NIQUE DU MARCHÉ**

*Les membres de la commission y sont très favorables (ils ont eu de bons retours) et demandent la pose d'une banderole en façade du marché pour annoncer l'évènement et proposent aussi 2 dates plutôt qu'une :*

- deuxième quinzaine de juillet,
- première quinzaine d'août.

*B. TURBÉ se charge de transmettre ces demandes à La Couarde En Fête*

### **ATTESTATIONS DE CONFORMITÉ**

*B. TURBÉ rappelle que des modifications de banc ne peuvent se faire qu'après avoir obtenu une autorisation de la mairie et qu'il est obligatoire, à la suite de ces travaux, de fournir une attestation de conformité si des appareils de cuisson, hotte, etc ont été installés, ainsi que la maintenance des appareils déjà présents. Malgré de multiples relances du placier, ces documents ne nous ont pas été transmis. Cela ne devra pas se reproduire la saison prochaine. Il est demandé aux commerçants qui ont installé des séparations entre eux et leur voisin (sans autorisation) de les démonter car elles occultent les autres bancs. Si l'activité du commerçant génère des salissures, un plexiglass pourra être posé après l'obtention d'une autorisation. Le financement de celui-ci sera assuré par le ou les commerçants concernés.*

### **PRÉSENCE DU BISTROT DU MARCHÉ**

*De l'avis de tous, cette activité a été très positive pour le marché et a favorisé la fréquentation de la halle d'été. Cela a créé un lieu de convivialité, elle sera la bienvenue la saison prochaine. Un récent courrier de S. QUIET du syndicat indépendant des commerçants*

*non sédentaires nous indique qu'il faut que les marchés évoluent et aillent vers les attentes des consommateurs. Notre démarche va donc dans le bon sens.*

### **QUESTIONS DIVERSES**

*F. CAILLAUD indique qu'en début de saison, elle a eu une violente altercation avec le boucher de la grande halle, si cela se reproduisait, elle porterait plainte.*

*Concernant l'affaire ACCARIAS : B. TURBÉ indique que celui-ci a finalement réglé ses impayés de 2016 (droits de place uniquement).*

*B. TURBÉ indique que des plaintes sont arrivées en mairie au sujet des nuisances sonores (clients, riverains, infirmières), venant du banc d'un poissonnier.*

*F. VERNET indique qu'il veillera dorénavant à ce que cela ne se reproduise pas.*

*Les commerçants des 2 halles ainsi que certains de leurs produits ont beaucoup souffert de la chaleur, ils demandent si une ventilation ne pourrait pas être installée.*

*Les rayons de soleil passent par les châssis ou trappes de désenfumage et dégradent les aliments sous vitrine réfrigérée. B. TURBÉ rappelle que des films ont été posés en 2017 sur les châssis.*

*Dans un récent mail, Monsieur FORMÉ le boucher nous indique que du matériel a été vandalisé (importante fuite d'eau -photo).*

*B. TURBÉ propose au commerçant un « dress code » pour le dimanche. Ceux-ci n'y sont pas favorables, certains d'entre eux ont déjà acquis des tee-shirts et polos aux logos.*

*F. JAFFRES se fait le porte-parole de quelques commerçants qui trouvent que le placier ne reste pas dans son rôle d'impartialité, colporte des rumeurs et prend en photo leurs équipements après leur départ. B. TURBÉ a reçu quelques courriers en ce sens (manque de discrétion).*

*F. SOUBEYRAND sera reçu par B. TURBÉ en fin de contrat.*

Madame TURBE précise qu'elle reçoit les commerçants le lendemain avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) pour trouver des pistes de relance de l'attractivité du centre du village.

Monsieur le Maire évoque de forts risques de changements de commerces dans le centre car les loyers suivent le prix du foncier qui est toujours en augmentation..

Monsieur TURBE pense que l'accessibilité est vitale pour le commerce et préconise une ouverture des halles à l'année, ce à quoi Madame TURBE répond que le problème réside dans les commerces du centre dont les murs sont loués trop cher pour que les commerçants restent ouverts en hiver.

Madame HERAUD indique que certaines Communes achètent des murs commerciaux afin de les louer à des prix raisonnables pour maintenir une activité à l'année et Madame TURBE rappelle l'étude menée en 2008 par la CCI de La Rochelle qui préconisait l'ouverture de box, proposition qui, à l'époque, avait provoqué une levée de bouclier des commerçants sédentaires.

Monsieur le Maire évoque également l'exiguïté des locaux commerciaux du centre qui peut entraîner des problèmes d'hygiène, notamment au niveau des laboratoires et Madame TURBE met en avant l'avantage financier qu'ont les commerçants à bénéficier d'un banc sous les halles.

Madame LUTON donne l'exemple de la Ferme des producteurs du Bois qui propose une offre spécifique orientée vers les circuits courts et propose que la Commune incite les commerçants à prendre ce type de créneau, ce à quoi Madame TURBE précise que la Commune et la CCI peuvent accompagner les professionnels dans leur évolution mais en aucun cas leur imposer un changement d'axe commercial.

Mesdames LUTON et HERAUD souhaitent qu'une veille soit mise en place sur les cessions de biens commerciaux.

Monsieur TURBE demande que les halles soient ouvertes le plus longtemps possible voire à l'année.

Madame TURBE conclut en expliquant que, même si les commerces sont plus ouverts en ailes de saison, il faut accepter le calme des mois d'hiver.

Concernant les halles du Mail, Monsieur PALITO demande que les contrôles des appareils chauffants soient exigés avant toute ouverture des bancs afin d'éviter une fermeture administrative des halles.

La question de la température intérieure très haute cet été est également évoquée ainsi que l'éventualité de pose de ventilateurs.

Enfin, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs pour 2019 qui sont donc fixés au même niveau que 2018, à savoir :

<b>MARCHES</b> Juillet et Août	<b>Tarif 2019</b>
Le ml intérieur par jour	3,11 €
Le ml extérieur par jour	2,04 €

<b>MARCHES</b> hors juillet et août	<b>Tarif 2019</b>
Le ml intérieur par jour	1,56 €
Le ml extérieur par jour	1,02 €

## **7.2 – COMMISSION « VIE QUOTIDIENNE » DES 11 SEPTEMBRE ET 2 OCTOBRE 2018**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUTON qui relate les travaux de la Commission « Vie quotidienne » du 11 septembre 2018 qui n'ont pu être abordés lors du dernier Conseil Municipal ainsi que celle du 2 octobre 2018.

**● LA COMMISSION VIE QUOTIDIENNE S'EST REUNIE LE 11 SEPTEMBRE 2018 A 17H00 DANS LA SALLE DES COMMISSIONS.**

### **1. POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE**

*Les membres de la Commission font un point rapide sur la rentrée scolaire et un effectif total de 80 élèves répartis en trois classes, dont 28 élèves pour la classe de CP/CE1/CE2 et 29 élèves sur la classe de CE2/CM1/CM2, non acceptable pour garantir un enseignement de qualité. Face à cette situation, les enseignants et les parents d'élèves se sont mobilisés devant l'école le 7 septembre et devant le rectorat mardi 11 septembre pour demander un temps plein supplémentaire qu'ils espèrent obtenir grâce au soutien des parlementaires et de la mairie.*

*Peggy LUTON évoque l'incitation de longue date de l'Académie de créer un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Pour les services de l'Education Nationale, le RPI serait un moyen de mutualiser les moyens et d'alléger les classes.*

*A noter des perspectives plutôt pessimistes en matière d'effectifs pour les années à venir.*

### **2. BILAN DES ANIMATIONS DE L'ETE**

#### **2.1. Bilan des animations**

*Peggy LUTON salue un bilan positif du partenariat avec La Maline à la fois sur le contenu et la qualité des manifestations, la logistique et la promotion.*

*Pour les autres animations, le bilan est également positif en termes de fréquentation et de retour du public. L'organisation et la logistique sont à améliorer pour l'année prochaine afin d'éviter les ratés et améliorer l'accueil et l'assistance des intervenants et organisateurs notamment par le recrutement d'un agent saisonnier dédié.*

*Du côté de la bibliothèque, il convient de souligner la forte fréquentation enregistrée pour les animations organisées sur la biodiversité qui ont recueillie des avis très positifs. Par ailleurs, Michelle SEBBAR a pu compter sur le soutien d'un agent saisonnier pour le mois d'août ce qui a été apprécié par les bénévoles et le public.*

#### **2.2. Réflexions pour 2019**

*Un bilan de la saison sera établi avec les associations du village. A cette occasion, elles pourront exprimer leurs souhaits pour 2019.*

*Pour l'an prochain, il est évoqué d'organiser une fois par semaine un temps d'accueil des estivants où les associations pourraient présenter leur programme pour la semaine à venir.*

*Attention toutefois à ce que cela ne représente pas une logistique trop lourde. Ce point sera à évoquer avec les associations.*

*Peggy LUTON propose de réfléchir à l'acquisition de transats (avec logo de la Commune), environ 30, pour les manifestations organisées par la Commune : sieste musicales... Le coût et la logistique devront être affinés.*

### **3. POINT SUR L'ACTIVITE DU CENTRE DE LOISIRS**

#### **3.1. Eté 2018 : difficultés en matière de personnel**

*A noter une forte difficulté sur la gestion du personnel pour cette saison avec plusieurs fins de contrats anticipés. Heureusement, l'équipe d'animation a su faire preuve d'une grande réactivité et professionnalisme pour rebondir et garantir l'ouverture de l'ALSH tout l'été.*

*Pour 2019, deux pistes sont évoquées :*

- *Accueil d'un stagiaire BAFA pour un an,*
- *Financement d'un BAFA pour un jeune du village (17 ans révolu) avec un engagement de réaliser vacances d'été et Pâques à l'ALSH. Etudier les aides de financement d'un BAFA.*

#### **3.2. Ouverture en continue de l'ALSH durant l'été**

*En ce qui concerne l'ouverture tout l'été de l'ALSH, il a été observé des effectifs variables d'une semaine à l'autre. De plus, on s'aperçoit que le service a profité nombre de familles extérieures à la Commune. Cette ouverture continue présente un bilan mitigé d'un point de vue de la charge organisationnelle, de la fatigue des animateurs, du ménage des locaux...*

*La commission souhaite ouvrir le dialogue au niveau intercommunal ou pluri communal pour ne pas offrir seul ce service les deux dernières semaines d'août.*

*Une fois passée la rentrée, il est également proposé d'envoyer un questionnaire de satisfaction pour sonder les besoins.*

#### **3.3. Label « plan mercredi »**

*Le Ministère de l'Education a lancé en juin dernier un label « PEdT/plan mercredi » mettant en avant le mercredi comme élément central de la démarche éducative, notamment dans le cadre d'une organisation du temps scolaire sur 4 jours. Ce dispositif prône la démocratisation des activités sportives et culturelles et le renforcement de la complémentarité avec le temps scolaire. Pour obtenir ce label, un cahier des charges est à respecter et les objectifs du « plan mercredi » doivent être précisés en annexe du Projet Educatif Territorial (PEdT). Ce dispositif peut faire l'objet d'un accompagnement financier de la part de la CAF. A étudier finement en lien étroit avec le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).*

*A ce jour, la Commune attend la note détaillée qui va être transmise par la CAF sur ce label pour voir si elle peut y être éligible et si cela est pertinent.*

#### **4. FESTIVITES DE NOEL**

##### ***4.1. Repas de l'Amitié***

*La Commission approuve la proposition de Monsieur le Maire d'organiser le repas de l'Amitié le samedi 15 décembre et procéder à la distribution des colis à la fin décembre. Des devis seront demandés en ce sens.*

##### ***4.2. Goûter des enfants***

*La Commission propose d'organiser le goûter des enfants à l'occasion de la galette des rois le 12 ou 19 janvier 2019 qui pourrait être agrémenté d'un spectacle court de 15-20 minutes dans la salle de musique en partenariat avec La Maline.*

#### **5. PREMIERS ECHANGES SUR LES PROJETS 2019**

##### ***5.1. CCAS***

*La Commission propose l'organisation d'un atelier conduite en début d'année ainsi que des ateliers informatiques.*

*Pour les commerçants et associations, il est proposé d'organiser une formation premiers secours (PSC1). Un sondage sera lancé pour l'organisation d'une session (limitée à 12 personnes) un lundi ou un samedi entre janvier et mars 2019.*

#### **6. POINT DIVERS**

*La Commission propose l'acquisition d'un défibrillateur mobile à confier aux organisateurs de manifestations. Hors saison, le défibrillateur pourrait être confié à la Police Municipale. Ultérieurement, une réflexion sera lancée pour déployer un parc fixe ou mobile, par achat ou location.*

*Peggy LUTON ajoute l'amorçage d'un travail de mise à jour de trousse de secours, avec Jeannick PATUREAU, assistante de prévention, pour équiper les salles municipales ainsi que l'affichage de fiches conseils et d'informations avec numéros d'urgences.*

#### **● LA COMMISSION VIE QUOTIDIENNE S'EST REUNIE LE 2 OCTOBRE 2018 A 16 H 30 DANS LA SALLE DES COMMISSIONS DE LA MAIRIE.**

##### **1. DEMANDE DE STAGE DE CHANT DANS LA SALLE DE MUSIQUE**

*Madame LUTON a été destinataire d'une demande de stage de chant dans la salle de musique. Cette demande ne paraît pas contradictoire avec le règlement de la salle de musique qui limite l'utilisation au bénévolat car la participation demandée ne s'élève qu'à 220 € par stagiaire pour la semaine en tout inclus (transport, repas, hébergement, cours, ...).*

*De plus, la référente, Gloria LACAPERE, qui habite La Couarde est favorable à une rencontre avec la bibliothèque municipale.*

*Le stage est prévu du 13 au 20 juillet 2019 pour environ 30 participants et un concert de clôture est prévu à l'église.*

*Sur demande de Madame HERAUD, la jauge de la salle de musique devra être vérifiée pour être certain qu'elle puisse accueillir 30 chanteurs.*

## **2. FESTIVITES DE NOEL**

### **2.1 Repas de l'Amitié**

*Madame DEVAUD se propose de contacter l'animateur qui est intervenu cette année pour le repas de l'Amitié ou bien, avec Monsieur BROCHARD, un guitariste par l'intermédiaire de Madame KWEE*

### **2.2 Goûter des enfants**

*Un spectacle de La Maline étant proposé le 5 janvier 2018 à 17 H 30 à Sainte Marie, il est envisagé d'organiser le goûter également à Sainte Marie un peu avant. Ce goûter se composerait de couronnes des rois et de chocolat.*

*Pour les adolescents, le choix pourrait leur être donné entre une place de cinéma et le spectacle du 5 janvier.*

## **3. SKATE-PARK ET JEUX DU PETIT NOUE**

*Les jeux du Petit Noue ont été démontés par les services le 1<sup>er</sup> octobre.*

*Force est de constater que le skate-park est dégradé.*

- *un élément est très usagé et devient dangereux*
- *la clôture est abîmée malgré une réparation par les services techniques municipaux en fin d'été*
- *le mur tend à s'effondrer*

*De plus, cet espace est devenu le lieu de rassemblement de jeunes désœuvrés qui troublent la tranquillité de ceux qui veulent simplement faire du skate. Il est demandé que la Police Municipale contrôle ce lieu lors de ses tournées.*

*Concernant l'entretien des éléments du skate, Madame HERAUD pense que la peinture spéciale achetée il y a quelques années doit toujours être en stock.*

## **4. PROJETS 2019**

### **4.1 CCAS**

*Les ateliers « conduite » seront reconduits en 2019 et des ateliers « informatique » qui sont très demandés devraient être organisés avec le Département de Charente-Maritime.*

#### **4.2 Equipements fêtes et cérémonies**

*La commission est tout à fait favorable à l'acquisition de quelques transats qui pourraient être mis à disposition du public lors d'animations extérieurs ainsi que pour les lecteurs de la bibliothèque.*

*Les chaises de la salle des associations ayant été nettoyées, leur remplacement ne paraît pas nécessaire en 2019.*

*Par contre l'acquisition de 10 tables rondes légères d'une capacité de 8 personnes est souhaitée pour la salle des associations. Un devis sera demandé au fournisseur des tables de la salle du Conseil Municipal car elles sont pliantes et très maniables du fait des roulettes.*

#### **4.3 Salle de musique**

*La mise à disposition d'un piano dans la salle de musique est demandée par les utilisateurs et s'avérerait utile pour les musiciens qui sont en vacances à La Couarde et ont besoin de répéter.*

*Mesdames HERAUD et LUTON disposent chacune d'un tel instrument qu'elles proposent de donner à la Commune.*

*La salle étant peu demandée, Madame HERAUD contactera l'école de musique qui peut s'avérer être un bon relais d'information pour dynamiser l'occupation de ce lieu.*

#### **4.4 Logement**

*La problématique du logement permanent reste entière.*

*Malgré le projet de construction par la Communauté de Communes sur le secteur du Petit Noue, les outils incitant les propriétaires à louer à l'année sont peu nombreux et peu efficaces, notamment en matière fiscale.*

#### **4.5 Cantine**

*Le contrat de préparation et fourniture de repas avec Scolarest arrivant à échéance au 1<sup>er</sup> juillet 2020, une réflexion doit être menée bien en amont :*

- *mutualisation avec La Flotte pour la prochaine mise en concurrence ?*
- *adopter le modèle de production en interne de Sainte Marie ?*

#### **4.6 Bibliothèque**

*La bibliothécaire souhaite renforcer le lien avec les enfants en dehors du temps scolaire notamment par l'intermédiaire des familles.*

*Les animations 2019 envisagées sont :*

- *« Printemps des Poètes » autour du projet de Frangélik qui a pour thème « La Beauté » ;*

- en avril, pour le mois de l'environnement, travail autour de « L'appel des coquelicots » et reconduction des cabinets de curiosités ;
- en juin, souhait de reconduire une exposition de photoreporter comme celle de 2017 ;
- juillet et août se dérouleront autour de la musique.

#### **4.7 Décorations de Noël**

*Il est trop tard pour travailler correctement sur l'éclairage festif des rues pour cette fin d'année ; une illumination sera tout de même envisagée avec la collaboration éventuelle des commerçants qui seront ouverts.*

#### **4.8 Accueil des touristes**

*« Les Amis de la Plage » ont lancé l'idée d'organiser une réunion hebdomadaire avec « pot de bienvenue » à l'attention des touristes de juillet et août.*

*L'idée paraît intéressante aux membres de la commission mais les « ailes de saison » paraissent plus appropriées à ce type de rencontre afin de fidéliser voire attirer les touristes du printemps et de l'automne.*

#### **4.9 Agent saisonnier**

*La commission est tout à fait favorable à l'idée de recruter un agent saisonnier dédié aux manifestations communales. Cela permettrait de désengorger les services tant techniques qu'administratifs ainsi que les « élus référents ».*

Au vu du nombre important d'animations durant la saison et du travail préparatoire que cela implique, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipalité de l'éventualité de recruter un agent saisonnier (ou non) qui serait dédié aux manifestations et éventuellement à la bibliothèque.

Madame HERAUD met effectivement en exergue la multiplicité des tâches indispensables au bon déroulement de chacune des festivités organisées sur le territoire communal.

Par ailleurs elle se dit alarmée par l'état d'hygiène des toilettes publiques dès le matin alors que Monsieur le Maire assure qu'elles sont nettoyées 2 fois par jour et fermées la nuit.

Concernant le bilan des manifestations, le compte-rendu de la commission n'ayant pu être fait à ce jour, Madame LUTON indique qu'il sera présenté lors du prochain Conseil Municipal.

Au sujet de l'ALSH, elle souhaite que soit dressé un bilan tant financier que de gestion du personnel de l'ouverture continue en juillet et août car l'impact est important sur les plannings de toute l'année.

Pour le skate, elle indique que le module dangereux a été retiré pour être soit réparé soit remplacé, que la clôture est à revoir mais qu'après visite avec Monsieur PALITO, le mur devrait tenir encore 2 ou 3 ans. Elle déplore néanmoins l'état de propreté de cet espace où les utilisateurs laissent trainer leurs déchets divers.

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré le Président de la Communauté de Communes au sujet du projet de logements du Petit Noue qui devra être porté par l'intercommunalité. Il précise qu'un bout de terrain d'environ 300 m<sup>2</sup> situé dans l'emprise du projet appartient à un privé et qu'une étude de faisabilité avec un bailleur social va être lancée, sachant que l'objectif d'aboutissement est fixé en 2021.

Pour conclure, Madame LUTON indique que la prochaine Commission « Vie quotidienne » se réunira le 20 novembre prochain au lieu du 13 prévu initialement mais toujours à 16 H 15. Elle informe également les élus qu'une réunion de travail sur le futur éclairage public de fin d'année est prévue le 22 novembre à 16 H 15.

## **8 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **8.1 – REHABILITATION DU LOGEMENT DE LA POSTE ET RAVALEMENT DE LA FAÇADE DU BATIMENT – ATTRIBUTION DEFINITIVE DES MARCHES**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal avait été présenté une 1<sup>ère</sup> analyse des offres relatives aux marchés de :

- Réhabilitation du logement de la poste
- Ravalement de façade du bâtiment de la poste

Il ajoute qu'après approfondissement de celle-ci le 16 octobre 2018 avec Soliha, le maître d'œuvre, il s'avère que certaines prévisions ont dues être révisées ; ainsi les marchés signés sont les suivants.

#### Réhabilitation du logement de la poste

Lot	Objet	Entreprise	Marché (€ HT)
1	Maçonnerie	Turcot	6 885.05
2	Menuiserie extérieure	Atelier Blu	10 914.31
3	Menuiserie intérieure	Atelier Blu	7 513.82
4	Plâtrerie	Douzille	8 289.81
5	Electricité	Média Elec	15 308.49
6	Plomberie	Techni Confort	5 320.01
7	Peinture	APC Peinture	7 7970.86
8	Traitement antiparasitaire	Sapa	745.00
9	Carrelage	Etourmy	7 519.60
<b>TOTAL</b>			<b>70 466.95</b>

#### Ravalement de façade du bâtiment de la poste

Lot	Objet	Entreprise	Marché (€ HT)
1	Maçonnerie	Turcot	8 105.00
2	Menuiserie	Atelier Blu	9 370.77
3	Peinture	APC Peinture	5 223.08
<b>TOTAL</b>			<b>22 698.85</b>

Monsieur PALITO informe le Conseil Municipal que la réunion de lancement s'est déroulée cet après-midi et que les travaux devraient débuter le 3 décembre prochain pour une livraison prévue en mai 2019, ce qui laissera le temps de fixer le loyer et d'étudier les candidatures avant une location effective en septembre 2019.

## **8.2 – SOLIDARITE COMMUNES DE L'AUDE**

Monsieur le Maire fait part d'un appel à solidarité en faveur des Communes sinistrées de l'Aude lancé par l'Association des Maires.

Madame HERAUD rappelle que La Couarde a été aidée lors de la tempête Xynthia et qu'il lui paraît tout à fait normal qu'à son tour la Commune fasse preuve de solidarité.

Sachant que la Communauté de Communes versera 5000 €, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser 2000 € via l'Association des Maires pour soutenir les Communes sinistrées de l'Aude.

L'Assemblée délibérante accepte à l'unanimité cette proposition sachant que les crédits budgétaires sont suffisants.

## **8.3 – POINT SUR DIFFERENTS DOSSIERS**

### ● AMENAGEMENT DU PARKING DES LILAS

Monsieur PALITO indique que les sanitaires du parking des Lilas sont condamnés du fait de la mise en place de noues destinées à recueillir les eaux de pluie dans le cadre du réaménagement de l'espace ainsi que du transfert des réseaux côté square ; ainsi il est prévu d'installer les nouveaux WC à l'angle du square et du cours des Poilus du côté du terrain de boules.

Pour ce qui concerne les conteneurs collectifs, il indique qu'ils ont également dû être retirés pour les mêmes raisons et que leur nouvel emplacement est à l'étude, peut-être à l'angle du chemin des Tirefous et de la route du Bois.

### ● LOCAL DU VENTOUX

Monsieur PALITO explique que les travaux ne pourront débuter que lorsque tous les lots seront attribués mais, le lot Electricité-Plomberie s'étant avéré infructueux, une consultation directe a été faite et le devis devrait être reçu semaine prochaine au plus tard.

### ● TRAVAUX DE VOIRIE

Concernant les travaux de réseaux, Monsieur PALITO indique que le cours des Poilus est en phase terminale, que le Levant est prévu semaine prochaine avant la route de Saint Martin qui sera bloquée 10 à 15 jours.

Pour la voirie, le réaménagement du parking des Lilas est en cours et celui du cours des Poilus débutera après le 11 novembre.

- ZONE ARTISANALE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été destinataire d'une pétition des riverains de la zone artisanale demandant un réaménagement pour pallier divers problèmes de voirie et réseaux dont celui du pluvial.

La demande étant justifiée, il indique qu'il a engagé une étude relative aux diverses contraintes à prendre en compte pour le traitement des eaux de pluies de la zone afin d'envisager un phasage des travaux à réaliser ; cette étude devrait être réalisée pour le mois de mars 2019.

- PAPI

Monsieur le Maire indique que le Département, maître d'ouvrage des travaux PAPI a lancé la consultation des entreprises afin de pouvoir attribuer les marchés en mars 2019 et débiter les travaux à l'automne de la même année.

Il ajoute qu'une protection complémentaire est nécessaire pour boucler la protection de la Commune et que le bureau d'études chargé de proposer des solutions est venu sur place avec l'architecte des Bâtiments de France et les représentants du Département et de la Communauté de Communes, en présence des Adjointes. Il précise que des propositions conformes aux exigences de l'Etat et des différentes contraintes, devront être rendues d'ici décembre 2018.

- PLUI

Monsieur le Maire indique que, lors de la réunion de travail de la veille, une carte de zonage a été proposée par la CDC qui donnera lieu à un travail de commission le 13 novembre prochain et que cette carte est affichée en salle des commissions afin que chacun puisse y apporter ses critiques, positives et/ou négatives.

Il ajoute que la proposition de règlement sera communiquée avant la fin de l'année.

- DEPENSES ENGAGEES PAR DELEGATION

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'ils ont été destinataires de l'état des engagements signés du 15 septembre au 31 octobre 2018 dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 2 avril 2014 pour la durée du mandat.

- INAUGURATION DU SQUARE ET DU MONUMENT AUX MORTS

Monsieur le Maire rappelle le rendez-vous fixé au samedi 10 novembre à 15 H 00 pour l'inauguration du square et du monument aux morts.

Madame CANARD et Monsieur MARSAC étant indisponibles, 12 Conseillers Municipaux seront donc présents.

## 8.4 – INTERVENTIONS DIVERSES

- Monsieur TURBE ainsi que Madame BAESJOU regrettent de ne pouvoir ouvrir les dossiers préparatoires du Conseil Municipal transmis par « wetransfer ». Il leur est proposé de contacter les services de la mairie pour obtenir une version papier dès qu'ils reçoivent la convocation.

- Monsieur TURBE fait part d'une demande de l'association AMIGO de combler le chemin d'accès à la cabane de Goisil avec du remblai.

Compte tenu de la localisation en site classé de cet espace, Monsieur le maire répond qu'il est impossible de répondre favorablement à cette requête.

### **8.5 - PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance de Conseil Municipal est prévue le 12 décembre 2018 à 18 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 20 H 25.